

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Département d'appui aux établissements

92, rue de Marseille BP 7227 69354 Lyon CEDEX 07 Arrêté DRAES n°2023-59 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Clermont Auvergne.

Le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Recteur de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

<u>Article 1:</u> La commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne, conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023, est composée comme suit :



Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Liberté Égalité Fraternité

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Philippe NEGRIER	Mme Marie-Chrisitne GUILLOT
Directeur général	Directrice adjointe
Mme Cécile FAUCHEUX	Mme Eva GRASSET-BEAUDONNAT
Directrice vie étudiante	Directrice ressources humaines
Mme Sophie DELFOUR	M. Pascal JOBERT
Conseillère juridique et prévention	Responsable service des achats marchés

Représentants des électeurs étudiants :

Titulaires	Suppléants
M. Tomas GRASSO	M. Valentin FAVRE
UNI	UNI
M. Markus DURAN	M. Isaac HENOCQUE
Union étudiante	Union étudiante
M. Léandre DUPONT	Mme Maigane DUCHOSSOY
FAGE	FAGE

Article 2: La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

<u>Article 3 :</u> La composition de la présente commission pourra être révisée après l'enregistrement des listes de candidats afin d'assurer leur représentation.

<u>Article 4:</u> Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté sera affiché au siège des locaux du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne et sera publié sur le site internet du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires Clermont Auvergne : https://www.crous-clermont.fr.

Fait le 17 novembre 2023.

Pour le recteur de région académique et par délégation : Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherghéet l'innovation

Gabriele FIONI